



BULLETIN DE PARTICIPATION

Document à retourner avant le 29 mai 2026

Par courrier à l'adresse ci-dessous, par courrier électronique à contact@ffhaltero.fr

Cochez la case correspondante

PARTICIPE

(Président(e) du club)

MANDAT*

(pouvoir au sein du club)

PROCURATION**

(à un autre club)

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU SAMEDI 6 JUIN 2026 à 13 heures**

Vérification des pouvoirs à partir de 10h30

Madame, Monsieur

Président(e) du club : Code Postal :

Cochez la case correspondante

Participera (Président(e) du club)

Donne mandat* (pouvoir) à Madame, Monsieur,
(Licencié(e) du même club)

Donne procuration** au représentant du club

..... Code Postal :

*Rappel de l'article 14 II des statuts : « ...Le droit de vote de chaque association sportive affiliée ne peut être exercé à l'assemblée générale que par un seul représentant titulaire d'une licence en cours qui est soit : son président ou, à défaut, un adhérent (spécialement *mandaté à cet effet) de l'association sportive affiliée titulaire d'une licence en cours. Ce représentant doit : avoir atteint la majorité légale au jour de l'assemblée générale ; posséder la nationalité française et jouir de ses droits civiques et politiques ; ne pas faire l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal. Le droit de vote peut être également exercé par **procuration, hormis pour les assemblées générales électorales. Toutefois, la procuration ne pourra être confiée qu'au représentant d'une autre association sportive affiliée et présente à l'assemblée générale, chaque représentant n'étant autorisé à recevoir qu'une seule procuration... »*

Fait à

Le

Signature du Président :